



Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 rue Aristide Briand
89700 TONNERRE
03 73 91 00 14

Rapport d'Orientation Budgétaire **2023**

BUDGET EAU POTABLE



HORIZONS & PERSPECTIVES

21 rue Saint Antoine 71490 DRACY-LES-COUCHES
SARL au capital de 1000 € - RCS de Chalon-sur-Saône SIRET 848 273 074 00015
APE 7112B - TVA intracommunautaire : FR81 848 273 074
06 71 19 87 80 - n.muller@horizons-perspectives.fr - www.horizons-perspectives.fr

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE	4
1.1	CADRE JURIDIQUE	4
1.2	LA COLLECTIVITE	4
1.3	CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DU SYNDICAT	5
2.	LES RESULTATS BRUTS GENERAUX 2019 - 2022	6
2.1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
2.1.1	<i>Exécution générale</i>	6
2.1.2	<i>Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne</i>	6
2.2	SECTION D'INVESTISSEMENT	7
2.2.1	<i>Exécution générale</i>	7
2.2.2	<i>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	7
3.	LES RESULTATS BRUTS PAR SECTEURS 2019 - 2022	8
3.1	FONCTIONNEMENT	8
3.1.1	<i>Exécution générale</i>	8
3.1.2	<i>Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne</i>	9
3.2	INVESTISSEMENT	10
3.2.1	<i>Exécution générale</i>	10
3.2.2	<i>Poids des emprunts remboursés</i>	11
3.2.3	<i>Indicateurs d'analyses spécifiques aux services d'eau</i>	12
4.	ANALYSE DE LA STRUCTURATION BUDGETAIRE.....	13
4.1	STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13
4.1.1	<i>Structuration générale des dépenses</i>	13
4.1.1.1	Dépenses liées aux ressources humaines	13
4.1.1.2	Correction des factures	14
4.1.1.3	Dépenses d'exploitations	15
4.1.1.4	Dépenses financières	16
4.1.1.5	Dépenses de structure	16
4.1.1.6	Redevances reversées	17
4.1.1.7	Synthèse	17
4.1.2	<i>Structuration générale des recettes</i>	18
4.1.2.1	Recettes liées à la vente d'eau et aux surtaxes	18
5.	LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE	20
5.1	PRESENTATION DE LA DETTE EXISTANTE	20
5.1.1	<i>Identification des emprunts</i>	20
5.1.1.1	Emprunts souscrits avant la mise en place du programme d'investissement en 2021	20
5.1.1.2	Emprunts nouveaux souscrits dans le cadre du financement du programme d'investissement 2021 – 2025.....	20
5.1.2	<i>Remboursements en capitaux</i>	21
5.1.3	<i>Encours de la dette</i>	22
5.2	RATIOS ET INDICATEURS D'ANALYSE DE LA DETTE.....	22
5.2.1	<i>Capacité de désendettement</i>	22
5.2.2	<i>Ratio de surendettement</i>	23
6.	L'ETAT DES EFFECTIFS	24
6.1	ETAT DES EFFECTIFS.....	24
6.1.1	<i>En interne</i>	24
6.1.1.1	Effectifs totaux (pourvus et non pourvus).....	24
6.1.2	<i>En mise à disposition et prestations extérieures</i>	24
6.1.3	<i>Effectifs totaux</i>	24
6.2	LA REMUNERATION DU PERSONNEL	24
6.3	DUREE DU TRAVAIL	24
7.	TRAJECTOIRE BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021–2025	25
8.	LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT 2021 - 2025	26

8.1	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE DEPART : 2021 - 2023	26
8.2	LES INVESTISSEMENTS REALISES / ENGAGES DEPUIS 2021	26
8.3	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ACTUALISE : 2021 - 2025.....	26
8.3.1	<i>Les dépenses d'investissement actualisée pour le cycle 2021 – 2025</i>	27
8.3.2	<i>Les recettes d'investissement actualisée pour le cycle 2021 – 2025</i>	27
8.3.3	<i>Financement du programme d'investissement 2021 – 2025</i>	27
9.	SIMULATION BUDGETAIRE AUTOUR DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021 - 2025	28
9.1	SIMULATION AUTOUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	28
9.2	SIMULATION AUTOUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28
9.3	LES RESULTATS DES SECTIONS ET RESULTATS GLOBAUX A FIN 2025	29
9.3.1	<i>En section de fonctionnement</i>	29
9.3.2	<i>Au global des deux sections</i>	30
9.4	SIMULATION DE L'ENDETTEMENT	31

1. Contexte

1.1 Cadre juridique

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Le rapport est transmis au représentant de l'état et doit être publié. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

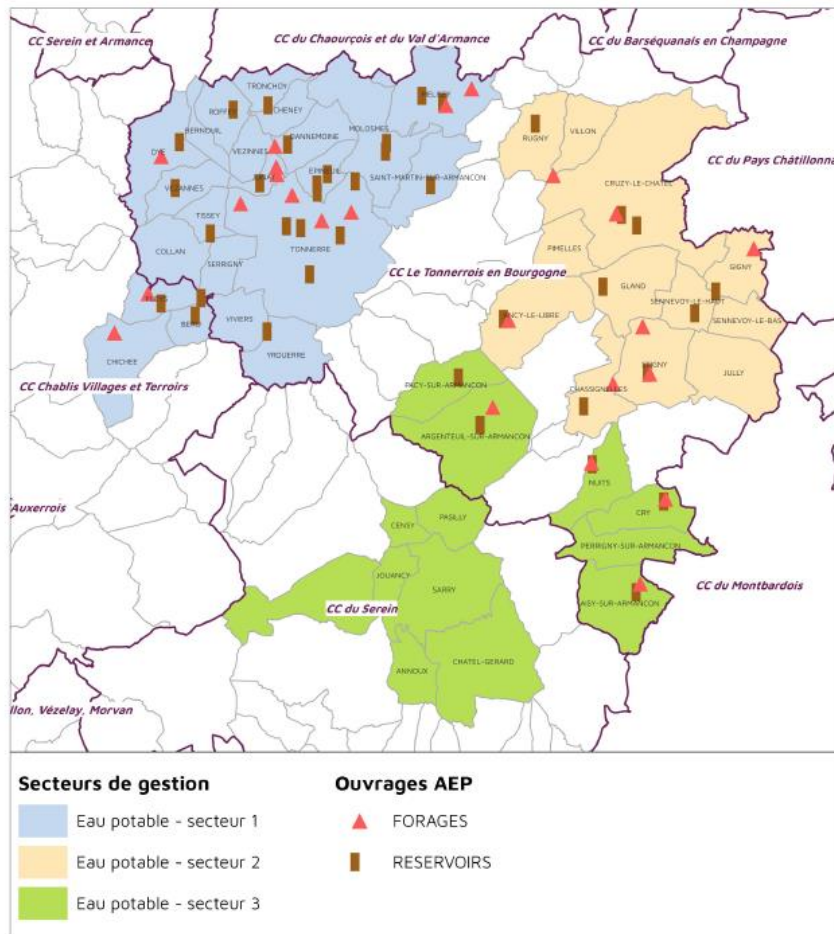
1.2 La collectivité

Le SET a été créé le 1^{er} janvier 2019 lors du regroupement de plusieurs collectivités (communes et syndicats intercommunaux) dans le département de l'Yonne. Il exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

A l'heure actuelle, 48 collectivités lui ont délégué la compétence de gestion du service public de l'eau potable, de la production jusqu'à la distribution. A la suite des récents regroupements, le SET s'est donc organisé pour l'exercice de cette compétence autour de 3 secteurs géographiques.

La compétence de l'eau potable et son budget est donc organisée comme suit :

- Secteur 1 : 21 communes en régie avec prestation de service d'exploitation + 1 commune (Tonnerre) en délégation de service public
- Secteur 2 : 13 communes en régie autonome
- Secteur 3 : 4 communes sont en régie avec prestation de service d'exploitation + 9 communes en délégation de service public



1.3 Cadre budgétaire et comptable du Syndicat

Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2019 avec quatre budgets : un d'eau potable, un d'assainissement, un d'assainissement non collectif et un budget général. Les budgets d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectifs sont retranscrits via la nomenclature comptable M49 tandis que le budget principal est retranscrit via la nomenclature M14.

La gestion des budgets par secteur renvoi dans la pratique à une procédure de comptabilité analytique, visant à imputer les dépenses et les recettes à chaque secteur qui en est à l'origine, hormis pour les dépenses générales ou collectives, qui sont suivies dans un pot commun.

2. Les résultats bruts généraux 2019 - 2022

La plupart des évaluations budgétaires sont réalisées « hors redevances de l'Agence de l'eau », pour évaluer les seules recettes et dépenses relevant de l'exercice du service par la collectivité. En effet les redevances de l'Agence de l'Eau sont encaissées et reversées à 100 % par le syndicat, mais avec parfois un décalage d'exercice budgétaire. De facto les résultats globaux de la section de fonctionnement peuvent être surestimés ou sous-estimés suivant l'efficacité des encaissements/ versements des redevances.

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement :

Synthèse du budget Fonctionnement				
	REALISE 2019 *	REALISE 2020 *	REALISE 2021	REALISE 2022
(DRF) Dépenses réelles	733 949 €	1 038 165 €	973 307 €	945 544 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>598 300 €</i>	<i>750 690 €</i>	<i>808 013 €</i>	<i>795 015 €</i>
Dépenses d'ordre				
<i>Amortissements</i>	<i>199 264 €</i>	<i>302 257 €</i>	<i>562 658 €</i>	<i>457 569 €</i>
<i>Autres</i>	<i>30 207 €</i>	<i>0 €</i>		
Déficit antérieur N-1	0 €	52 542 €	0 €	
TOTAL DEPENSES (F)	963 421 €	1 392 964 €	1 535 965 €	1 403 113 €
(RRF) Recettes réelles	1 294 525 €	1 148 073 €	1 269 330 €	1 275 921 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>1 153 240 €</i>	<i>1 001 789 €</i>	<i>1 137 514 €</i>	<i>1 140 082 €</i>
Recettes d'ordre				
<i>Reprise subventions</i>	<i>77 392 €</i>	<i>86 541 €</i>	<i>166 278 €</i>	<i>139 744 €</i>
Excédent budget N-1	896 383 €	1 304 880 €	1 094 284 €	993 926 €
TOTAL RECETTES (F)	2 268 302 €	2 539 495 €	2 529 892 €	2 409 591 €

* Compte administratif 2019 corrigé : retrait de 466 247€ du compte « réel » 778 et ajout au compte 002 excédent antérieur + Compte administratif 2020 corrigé : retrait de 52 542 € du compte « réel » 678 et ajout au compte 002 déficit antérieur

2.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne

La section de fonctionnement est toujours nettement excédentaire en 2022, le résultat cumulé étant proche de 1 M€. Pour la première fois le résultat annuel du service est positif, à + 12 552 k€ en nette amélioration par rapport à 2020 et 2021. Deux facteurs sont associés à cette amélioration :

- Une légère amélioration du niveau d'épargne brute (+ 34 k€)
- Une diminution du montant d'amortissement obligatoire, contribuant à améliorer le résultat à hauteur de +78 k€

	2019	2020	2021	2022
RESULTATS				
RESULTAT DE L'EXERCICE	408 497 €	-157 524 €	-100 358 €	12 552 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	1 304 881 €	1 147 357 €	993 926 €	1 006 478 €
EPARGNE				
EPARGNE BRUTE	560 576 €	58 191 €	296 023 €	330 377 €
EPARGNE NETTE	3196 €	- 156 612 €	117 300 €	185 836 €

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement ». L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel du budget et de calculer l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

2.2 Section d'investissement

2.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement :

Synthèse du budget Investissement				
	REALISE 2019 *	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022
(DRI) Dépenses réelles	1 142 649 €	432 961 €	411 707 €	747 087 €
<i>Dont emprunts</i>	234 964 €	214 802 €	178 722 €	174 195 €
Dépenses d'ordre				
<i>Amortissements subventions</i>	77 392 €	86 541 €	166 278 €	139 744 €
<i>Autres</i>	1 181 950 €	8 890 €		
Excédent budget N-1 (déficit)				
TOTAL DEPENSES (I)	2 401 992 €	528 393 €	577 985 €	886 831 €
(RRI) Recettes réelles	466 528 €	156 790 €	416 374 €	369 266 €
Recettes d'ordre				
<i>Amortissements</i>	199 264 €	311 148 €	562 658 €	457 569 €
Virement de section	1 559 657 €	0 €		
Excédent budget N-1	250 831 €	74 289 €	13 833 €	414 881 €
TOTAL RECETTES (I)	2 476 281 €	542 226 €	992 866 €	1 241 716 €

* Compte administratif 2019 corrigé : (opération portant sur la reprise des emprunts des communes lors de la fusion) : retrait de 1 181 950,42 € du compte « réel » 2763 et ajout de la somme en opération d'ordre et retrait de 1 559 656,79€ des comptes « réels » 1641 et 1687 et ajout de la somme en opération d'ordre

2.2.2 RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de la section de d'investissement est positif. La somme des restes à réaliser étant inférieure au résultat cumulé de l'exercice, la section établit un excédent global d'investissement.

Dans le cadre d'un déficit cumulé d'investissement négatif, la couverture est réalisée de manière naturelle par l'excédent de la section de fonctionnement.

	2019	2020	2021	2022
RESULTATS				
RESULTAT DE L'EXERCICE	-176 544 €	-60 456 €	401 048 €	-59 996 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	74 287 €	13 833 €	414 881 €	354 885 €
RAR				
Restes à réaliser	-29 557 €	-66 906 €	-218 040 €	-182 292 €
SOLDE				
BESOIN D'INVESTISSEMENT	0 €	-53 073 €	0 €	0 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	44 730 €	0 €	196 841 €	172 593 €

3. Les résultats bruts par secteurs 2019 - 2022

Ce chapitre présente les résultats du budget de l'eau potable, par comparaison entre les différents secteurs (1, 2, 3 et commun).

3.1 Fonctionnement

3.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

Dépenses par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	357 602,67 €	168 240,54 €	89 983,02 €	118 123,05 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	273 682,78 €	133 093,76 €	73 400,05 €	118 123,05 €
(DOF) Dépenses d'ordre	139 873,28 €	33 404,97 €	10 077,76 €	- €
(F) TOTAL DEPENSES	497 475,95 €	201 645,51 €	146 176,66 €	118 123,05 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	588 384,21 €	227 216,90 €	83 802,01 €	138 761,97 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	408 333,82 €	154 391,86 €	49 202,58 €	138 761,97 €
(DOF) Dépenses d'ordre	179 569,46 €	36 638,04 €	86 049,94 €	- €
(F) TOTAL DEPENSES	820 495,78 €	263 854,94 €	169 851,95 €	138 761,97 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	417 416 €	211 845 €	77 200 €	266 245 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	310 834 €	173 138 €	57 797 €	266 245 €
(DOF) Dépenses d'ordre	267 682 €	115 888 €	76 387 €	102 701 €
(F) TOTAL DEPENSES	685 098 €	327 734 €	153 588 €	368 946 €
2022	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	424 013 €	206 442 €	66 540 €	248 549 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	330 829 €	168 500 €	47 137 €	248 549 €
(DOF) Dépenses d'ordre	290 703 €	58 359 €	108 507 €	0 €
(F) TOTAL DEPENSES	714 716 €	264 801 €	175 047 €	248 549 €

L'analyse des dépenses réelles hors redevances nous permet de constater plusieurs aspects clés du budget de fonctionnement. Sur les deux années les plus représentatives de l'exécution du budget, 2021 et 2022 :

1. Le secteur 1 représente environ 40 à 50% des dépenses réelles
2. Le secteur 2 est stable depuis 2019, à 22% des dépenses réelles
3. Le secteur 3 est stable depuis 2019, à 7 à 8% des dépenses réelles
4. La fraction commune du budget se situe aux alentours de 25% des dépenses réelles.

Recettes par secteurs

2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	828 789,60 €	293 320,62 €	177 285,74 €	- 4 870,00 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>741 101,67 €</i>	<i>256 230,48 €</i>	<i>160 777,62 €</i>	<i>- 4 870,00 €</i>
(ROF) Recettes d'ordre	51 042,89 €	5 448,28 €	20 901,78 €	- €
Excédents n-1	321 871,28 €	259 466,87 €	315 045,01 €	- €
(F) TOTAL RECETTES	1 201 703,77 €	558 235,77 €	513 232,53 €	- 4 870,00 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	742 820,79 €	253 822,87 €	151 429,15 €	0,48 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>648 628,87 €</i>	<i>219 134,55 €</i>	<i>134 025,67 €</i>	<i>0,48 €</i>
(ROF) Recettes d'ordre	56 671,35 €	6 455,43 €	23 414,80 €	- €
Excédents n-1	704 227,82 €	356 590,26 €	367 055,87 €	- 122 993,05 €
(F) TOTAL RECETTES	1 503 719,96 €	616 868,56 €	541 899,82 €	- 122 992,57 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	773 155 €	251 746 €	149 461 €	94 169 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>692 947 €</i>	<i>218 046 €</i>	<i>132 604 €</i>	<i>93 918 €</i>
(ROF) Recettes d'ordre	67 038 €	35 034 €	21 443 €	42 762 €
Excédents n-1	631 026 €	353 014 €	372 048 €	-261 804 €
(F) TOTAL RECETTES	1 471 219 €	639 794 €	542 952 €	- 124 873 €
2022	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	813 222 €	222 579 €	147 339 €	92 781 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>729 028 €</i>	<i>189 383 €</i>	<i>128 890 €</i>	<i>92 781 €</i>
(ROF) Recettes d'ordre	105 105 €	11 124 €	23 515 €	0 €
Excédents n-1	763 610 €	312 060 €	389 363 €	-471 107 €
(F) TOTAL RECETTES	1 681 937 €	545 763 €	560 217 €	-378 326 €

1. Le secteur 1 est le principal contributeur du budget de fonctionnement à hauteur de 65% en moyenne (64% puis 65% puis 61 % puis 71%) des recettes réelles.
2. Le secteur 2 contribue à hauteur de 20% en moyenne (23% puis 22% puis 20% puis 20%).
3. Le secteur 3 contribue à hauteur de 13% en moyenne (14% puis 13% puis 12% puis 13%).
4. La partie commune n'est fondamentalement pas génératrice de recettes. Elle est financée par les autres secteurs.

3.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'épargne brute et de l'épargne nette :

Epargne brute	2019	2020	2021	2022
Secteur 1	467 419 €	102 769 €	340 081 €	389 208 €
Secteur 2	123 137 €	26 606 €	39 901 €	16 136 €
Secteur 3	87 378 €	67 627 €	72 260 €	80 799 €
Commun	-122 993 €	-138 811 €	- 156 419 €	- 155 768 €

Taux d'épargne brute	2019	2020	2021	2022
Secteur 1	56%	14%	44%	48%
Secteur 2	42%	10%	16%	7%
Secteur 3	49%	45%	48%	55%

Epargne nette	2019	2020	2021	2022
Secteur 1	249 564 €	-100 095 €	169 985 €	223 750 €
Secteur 2	114 563 €	21 651 €	37 685 €	13 882 €
Secteur 3	78 842 €	60 643 €	65 850 €	74 318 €
Commun	-122 993 €	- 138 811 €	- 156 419 €	- 155 768 €

3.2 Investissement

3.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

Synthèse du budget d'investissement Dépenses par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	751 127,84 €	22 352,49 €	356 404,56 €	12 764,17 €
<i>Emprunt (capital)</i>	217 855,09 €	8 573,91 €	8 535,28 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	1 232 993,31 €	5 448,28 €	20 901,78 €	0,00 €
(F) TOTAL DEPENSES	1 984 121,15 €	27 800,77 €	377 306,34 €	12 764,17 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	347 022,89 €	28 972,21 €	53 482,10 €	3 483,98 €
<i>Emprunt (capital)</i>	202 863,96 €	4 954,73 €	6 984,29 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	56 671,35 €	6 455,43 €	23 414,80 €	0,00 €
(F) TOTAL Recettes	403 694,24 €	35 427,64 €	76 896,90 €	12 374,56 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	314 769,35 €	35 324,20 €	57 672,36 €	3 690,90 €
<i>Emprunt (capital)</i>	170 096,63 €	2 215,92 €	6 409,81 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	109 800,41 €	35 034,24 €	21 443,43 €	0,00 €
(F) TOTAL Recettes	424 569,76 €	70 358,44 €	79 115,79 €	3 690,90 €
2022	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	409 763 €	160 607 €	171 054 €	5 663 €
<i>Emprunt (capital)</i>	165 459 €	2 254 €	6 482 €	0 €
(DOF) Dépenses d'ordre	105 105 €	11 124 €	23 515 €	0 €
(F) TOTAL Recettes	514 868 €	171 731 €	194 569 €	5 663 €

Synthèse du budget d'investissement Recettes par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	160 404,46 €	88 793,85 €	190 156,76 €	27 172,84 €
(ROF) Recettes d'ordre	1 669 323,10 €	33 404,97 €	56 193,64 €	0 €
Excédents n-1	104 686,81 €	1 930,23 €	144 214,81 €	0 €
(F) TOTAL RECETTES	1 934 414,37 €	124 129,05 €	390 565,21 €	27 172,84 €
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	90 548,13 €	24 126,36 €	40 879,01 €	0,00 €
(ROF) Recettes d'ordre	179 569,46 €	36 638,04 €	86 049,94 €	0,00 €
Excédents n-1	-49 706,78 €	96 328,28 €	13 258,87 €	14 408,67 €
(F) TOTAL RECETTES	220 410,81 €	157 092,68 €	140 187,82 €	23 299,25 €
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	339 717,30 €	6 073,11 €	17 761,33 €	53 072,46 €
(ROF) Recettes d'ordre	370 382,57 €	115 888,36 €	76 387,20 €	0,00 €
Excédents n-1	-182 047,43 €	121 665,04 €	63 290,92 €	10 924,69 €
(F) TOTAL RECETTES	528 052,44 €	243 626,51 €	157 439,45 €	63 997,15 €
2022	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	70 362 €	22 345 €	276 559 €	0 €
(ROF) Recettes d'ordre	290 703 €	58 359 €	108 507 €	0 €
Excédents n-1	103 483 €	173 268 €	78 324 €	60 306 €
(F) TOTAL RECETTES	464 548 €	253 972 €	463 390 €	60 306 €

L'analyse des dépenses et des recettes d'investissement ne porte pas sur les montants, qui renvoient directement à la politique d'investissement de la collectivité. Il n'y a pas nécessairement bon ou mauvais résultat d'investissement, seulement des choix de politiques d'investissement à regarder au regard des besoins du service et de la capacité de financement de la collectivité.

3.2.2 Poids des emprunts remboursés

Poids des emprunts par secteurs 2019 – 2021			
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Montant de capital d'emprunt remboursé	217 855 €	8 574 €	8 535 €
Poids du capital remboursé / épargne brute	51 %	10 %	18 %
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Montant de capital d'emprunt remboursé	202 864 €	4 955 €	6 984 €
Poids du capital / épargne brute	> 100 %	nr	10 %
2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Montant de capital d'emprunt remboursé	170 097 €	2 216 €	6 410 €
Poids du capital / épargne brute	48 %	6 %	9 %
2022	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Montant de capital d'emprunt remboursé	165 459 €	2 254 €	6 482 €
Poids du capital / épargne brute	43 %	14 %	8 %

3.2.3 Indicateurs d'analyses spécifiques aux services d'eau

Le tableau ci-dessous permet d'identifier la répartition des dépenses investissements pour chaque grande catégorie de comptes :

2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
Comptes 20 et 21 : immobilisations	137 046,70 €	24 017,48 €	46 497,81 €	3 483,98 €
Comptes 16 : emprunts	202 863,96 €	4 954,73 €	6 984,29 €	- €
Compte 27 : immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Comptes 10 : dotations et réserves	7 112,23 €	- €	- €	- €
TOTAL	347 022,89 €	28 972,21 €	53 482,10 €	3 483,98 €

2021	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
Comptes 20 et 21 : immobilisations	144 673 €	33 108 €	51 263 €	3 691 €
Comptes 16 : emprunts	170 097 €	2 216 €	6 410 €	0 €
Compte 27 : immobilisations financières				
Comptes 10 : dotations et réserves				
TOTAL	314 769 €	35 324 €	57 672 €	3 691 €

2022	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
Comptes 20 et 21 : immobilisations	244 304 €	158 353 €	162 274 €	5 663 €
Comptes 16 : emprunts	165 459 €	2 254 €	6 482 €	0 €
Compte 27 : immobilisations financières				
Comptes 10 : dotations et réserves				
TOTAL	409 763 €	160 607 €	171 054 €	5 663 €

Investissements patrimoniaux et études (comptes 20 et 21) :

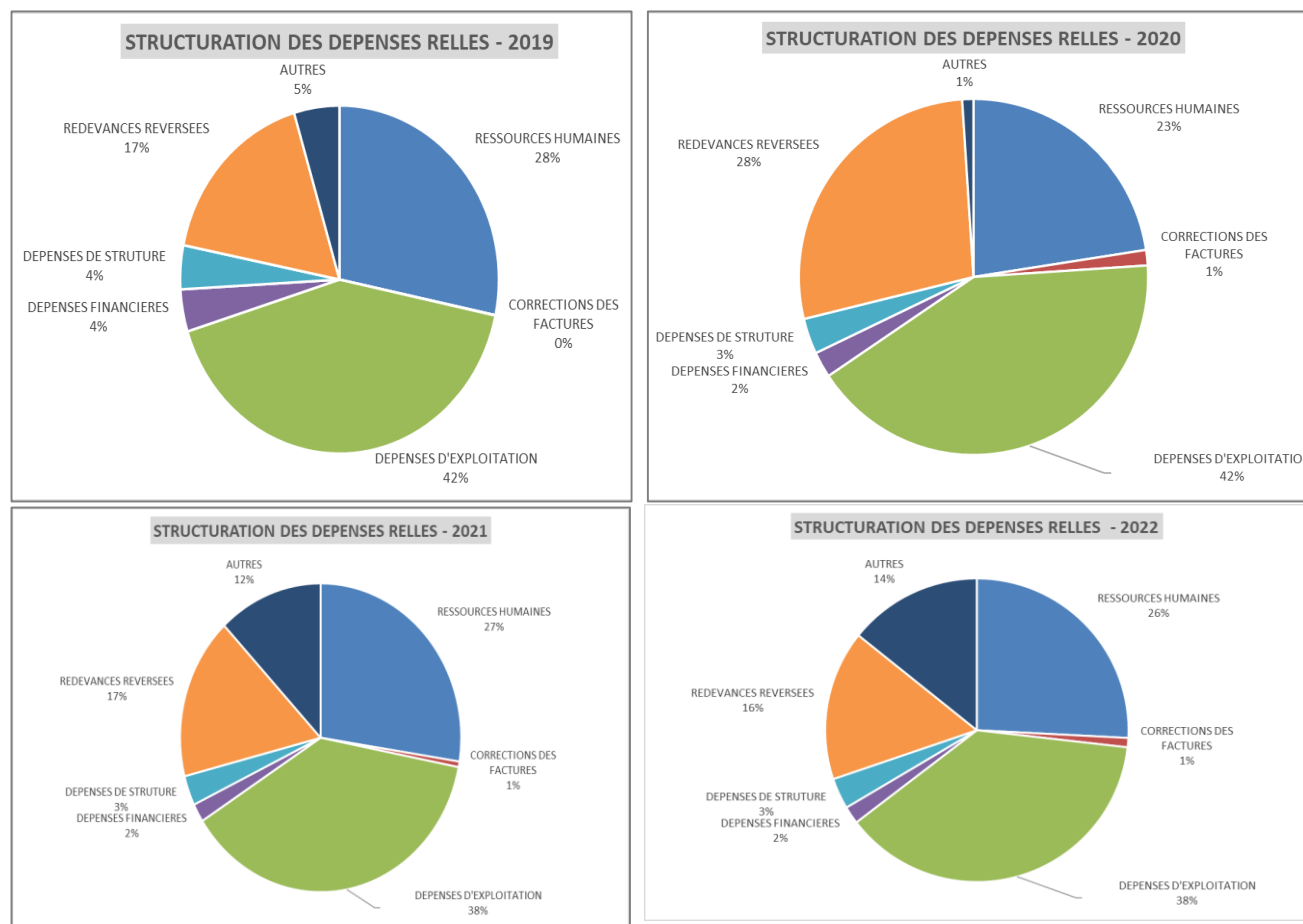
% investissements liés au patrimoine en 2019	25,3%	61,6%	95,9%	100,0%
% investissements liés au patrimoine en 2020	39,5%	82,9%	86,9%	100,0%
% investissements liés au patrimoine en 2021	46,0%	93,7%	88,9%	100,0%
% investissements liés au patrimoine en 2022	59,6%	98,6%	94,9%	100,0%

4. Analyse de la structuration budgétaire

4.1 Structuration des dépenses réelles de fonctionnement

4.1.1 Structuration générale des dépenses

Le budget de l'eau potable est structuré dans ses grandes catégories de dépenses comme suit :



4.1.1.1 Dépenses liées aux ressources humaines

Dans ce poste de dépenses, sont considérées à la fois :

- les dépenses relevant des charges de personnel du Syndicat (chapitre 12), des charges de personnels mis à disposition pour d'autres collectivité
- les dépenses relevant de prestations intellectuelles sous-traitées à des personnels extérieurs, mais dont les missions pourraient être réalisées par le SET s'il en avait les effectifs.

L'objectif est d'évaluer au travers de ce poste, toutes les dépenses relevant de l'administration générale, de la facturation de l'eau, de l'ingénierie (hors maîtrise d'œuvre relevant de l'investissement) et de l'exploitation, c'est-à-dire toutes les dépenses formant une chaîne complète de personnel pour la mise en exercice de toutes les composantes d'un service de l'eau.

2020 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Charges de personnels (intra ou extra)	113 895,12 €	10 609,86 €	83 494,55 €	19 747,94 €	227 747,47 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	6 053,18 €	0,00 €	341,60 €	117,00 €	6 511,78 €
Total avec réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		50 592,63 €	123 818,92 €	59 847,71 €	234 259,25 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)		1,3	3,1	1,5	5,9

2021 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Charges de personnels (intra ou extra)	117 670 €	15 945 €	89 134 €	15 344 €	238 093 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	0 €	0 €	15 054 €	14 050 €	29 104 €
Total avec réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		55 168 €	143 411 €	68 618 €	267 197 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)		1,4	3,6	1,7	6,7
2022 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Charges de personnels (intra ou extra)	128 184 €	4 429 €	93 137 €	9 734 €	235 483 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	0 €	650 €	5 986 €	1 949 €	8 585 €
Total avec réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		47 807 €	141 851 €	54 410 €	244 068 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)		1,2	3,5	1,4	6,1

➤ ANALYSE DE LA SITUATION :

Remarque préalable : le nombre d'équivalent temps plein par secteur est donnée à titre indicatif. La réaffectation des frais commun à hauteur de 1/3 à chaque secteur est théorique.

Secteur 1 : la dotation en personnel depuis 2019 (moins de 2 ETP) est insuffisante au regard du nombre d'abonnés, du nombre d'ouvrages et des modes de gestion (la prestation de service ne couvre pas la facturation). La mise à disposition d'au moins 3,0 équivalents temps plein, en interne ou avec l'appui d'extérieurs, serait un idéal pour exercer l'ensemble des tâches découlant de la prestation de service.

Secteur 2 : la dotation en personnel (de 2,6 en 2019 à 3,5 ETP) est la plus importante. Compte tenu du faible nombre d'abonnés, mais d'un nombre important d'ouvrages de production, les effectifs peuvent être suffisants pour assurer l'exploitation courante du service (facturation, relève, entretien courant des installations...), mais se retrouver en difficulté lors d'épisodes d'exploitation exceptionnels (pannes sur les ouvrages, pénurie d'eau...).

Secteur 3 : la dotation en personnel (1,3 en 2019 à 1,4 ETP) semble insuffisante pour effectuer à la fois un suivi du contrat de délégation (9 communes) et un suivi de 4 communes en régie avec la gestion des abonnés et la facturation.

4.1.1.2 Correction des factures

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux incidents de facturation :

- *Factures annulées ou remboursées aux abonnés et abandons de créances*

2020 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	10 580,13 €	3 519,82 €	213,14 €	14 521,93 €
RECETTES ANNUELLES	605 859,02 €	213 493,42 €	134 021,76 €	953 374,20 €
% de corrections des factures / recettes	1,75%	1,65%	0,16%	1,52%
2021 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	2 280,10 €	1 670,50 €	552,98 €	5 679,19 €
RECETTES ANNUELLES	645 673,69 €	199 897,55 €	119 090,38 €	964 661,62 €
% de corrections des factures / recettes	0,35%	0,84%	0,46%	0,59%
2022 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	1 282 €	6 253 €	1 776 €	9 311 €
RECETTES ANNUELLES	729 028 €	189 383 €	128 890 €	1 047 301 €
% de corrections des factures / recettes	0,91%	0,97%	0,00%	0,93%

4.1.1.3 Dépenses d'exploitations

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées à l'exploitation des installations et au fonctionnement du service « exploitation » :

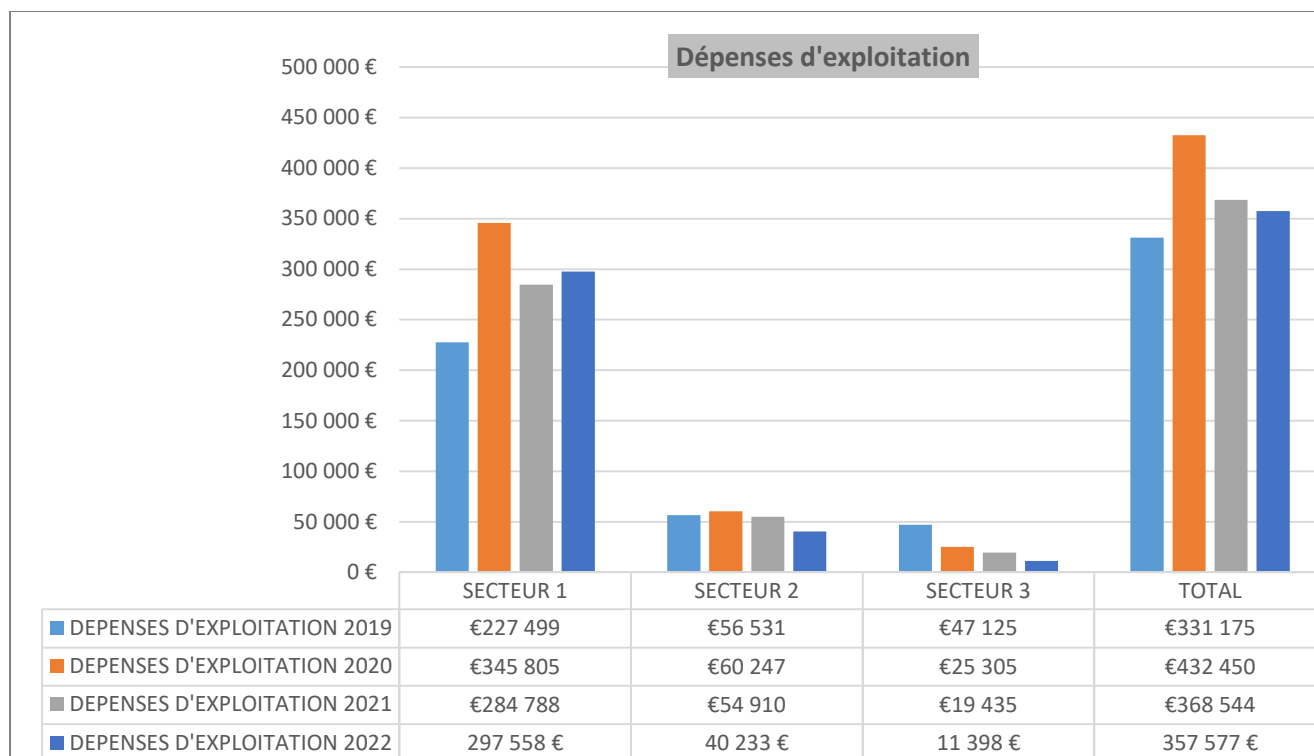
- Prestations techniques de sous-traitance (travaux, remblais, électromécanique, analyse qualité, lavage réservoirs...)
- Fournitures techniques (matériaux, pièces de robinetterie, réseaux, équipements des agents...)
- Electricité
- Autres frais d'exploitation (carburants, entretien sur les véhicules...)
- Autres frais liés aux biens immobiliers (entretien et réparation des bâtiments et ouvrages)

A noter, il est intégré dans les prestations techniques l'animation agricole mise en œuvre par le SMBVA par voie de convention avec le Syndicat.

2020 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
<i>Prestations techniques</i>	493,12 €	253 297,21 €	8 720,25 €	13 203,05 €	275 713,63 €
<i>Animation agricole des BAC</i>	0,00 €	50 752,65 €	0,00 €	0,00 €	50 752,65 €
<i>Fournitures techniques</i>	316,21 €	4 052,36 €	19 399,79 €	1 317,36 €	25 085,72 €
<i>Electricité</i>	125,17 €	6 080,59 €	16 255,72 €	6 417,95 €	28 879,43 €
<i>Autres frais liés à l'exploitation</i>	159,02 €	25 981,25 €	12 616,92 €	898,51 €	39 655,70 €
<i>Frais liés aux biens immobiliers</i>	0,00 €	5 641,00 €	3 254,25 €	3 467,68 €	12 362,93 €
Ratio / linéaire de réseaux	-	2 300,92 €	688,14 €	224,49 €	-
Ratio / nb ouvrages production	-	69 161,01 €	20 082,31 €	8 434,85 €	-
Total	1 093,52 €	345 805,06 €	60 246,93 €	25 304,55 €	432 450,06 €

2021 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
<i>Prestations techniques</i>	7 241,70 €	278 394,67 €	14 912,84 €	8 528,52 €	309 077,73 €
<i>Animation agricole des BAC</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Fournitures techniques</i>	410,54 €	19,17 €	14 432,90 €	92,51 €	14 955,12 €
<i>Electricité</i>	0,00 €	157,83 €	15 762,82 €	6 387,77 €	22 308,42 €
<i>Autres frais liés à l'exploitation</i>	1 758,08 €	666,64 €	8 632,56 €	908,55 €	11 965,83 €
<i>Frais liés aux biens immobiliers</i>	0,00 €	5 550,00 €	1 169,00 €	3 517,42 €	10 236,42 €
Ratio / linéaire de réseaux		1 894,93 €	627,19 €	172,42 €	
Ratio / nb ouvrages production		56 957,66 €	18 303,37 €	6 478,26 €	
Total	9 410,32 €	284 788,31 €	54 910,12 €	19 434,77 €	368 543,52 €

2022 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
<i>Prestations techniques</i>	7 140 €	246 330 €	4 754 €	1 576 €	259 799 €
<i>Animation agricole des BAC</i>	0 €	44 150 €	0 €	0 €	44 150 €
<i>Fournitures techniques</i>	704 €	263 €	9 223 €	657 €	10 847 €
<i>Electricité</i>	0 €	67 €	17 191 €	5 971 €	23 229 €
<i>Autres frais liés à l'exploitation</i>	543 €	478 €	7 007 €	1 684 €	9 712 €
<i>Frais liés aux biens immobiliers</i>	0 €	6 270 €	2 059 €	1 511 €	9 840 €
Ratio / linéaire de réseaux		1 980 €	460 €	101 €	
Ratio / nb ouvrages production		59 512 €	13 411 €	3 799 €	
Total	8 388 €	297 558 €	40 233 €	11 398 €	357 577 €



La présentation des données permet d'observer que les dépenses d'exploitation:

- Sont contenues d'années en années depuis 2019 sur les secteurs 2 et 3
- Sont en progression quasi constante depuis 2019 sur le secteur 1

4.1.1.4 Dépenses financières

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées au remboursement des intérêts d'emprunts et les intérêts courus non échus (ICNE).

Frais financiers	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2019 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	27 810,86 €	437,64 €	2 719,23 €	30 967,73 €
2020 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	21 743,13 €	167,15 €	2 478,38 €	24 388,66 €
2021 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	16 355,11 €	76,88 €	2 317,88 €	18 749,87 €
2022 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0 €	15 522 €	39 €	2 165 €	17 726 €

La charge des intérêts de la dette est en baisse constante entre 2019 et 2022, malgré la souscription d'un emprunt en décembre 2021 (débloqué en 2022) pour 325 k€ (taux faible 0,95%)

Toutefois la souscription d'un second emprunt en novembre 2022 (débloqué en 2023) pour 1047 k€ (taux 3,43%) viendront alourdir considérablement la charge de la dette en 2023 de + 27,6 k€.

4.1.1.5 Dépenses de structure

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux frais administratifs généraux et aux indemnités des élus.

Les dépenses liées aux frais de structure représentent 3% des dépenses réelles totales en 2020, 2021 et 2022. L'essentiel de ces frais généraux est supporté par la branche commune.

Dépenses de structure	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2019 - Structure	10 694 €	11 633 €	7 236 €	2 686 €	32 244 €

2020 - Structure	17 045 €	7 281 €	6 968 €	2 373 €	33 666 €
2021 - Structure	19 259 €	-288 €	8 473 €	2 911 €	30 356 €
2022 - Structure	19 463 €	268 €	9 036 €	2 403 €	31 170 €

4.1.1.6 Redevances reversées

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux versements des redevances :

- A l'agence de l'eau (prélèvement, pollution)

Dans la pratique, le SET retraçant les opérations comptables du service public d'assainissement collectif dans un budget spécifique, les redevances pour modernisation des réseaux de collecte sont enregistrées dans ce même budget et n'apparaissent pas dans celui de l'eau potable.

2019	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	83 964,89 €	35 327,14 €	16 910,97 €	136 203,00 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	98 584,11 €	42 713,41 €	18 773,47 €	160 070,99 €
2020	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	466,00 €	180 050,39 €	72 825,04 €	34 743,43 €	288 084,86 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	94 191,92 €	34 688,32 €	17 403,48 €	146 283,72 €
2021	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	106 582,43 €	39 086,48 €	19 403,62 €	165 072,53 €
REDEVANCES ENCAISSEES	250,82 €	80 208,00 €	33 700,41 €	16 857,25 €	131 016,48 €
2022	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0 €	93 378 €	38 127 €	19 403 €	150 908 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0 €	84 194 €	33 195 €	18 449 €	135 838 €

A noter en 2020, l'important écart entre les versements et les encaissements s'explique par la régularisation des soldes dus des redevances lorsque les communes étaient encore compétences en 2019.

Après quatre exercices de facturation, le solde des encaissements / versement est le suivant :

Solde annuel	Non cumulé	En cumulé
2019	23 868 €	23 868 €
2020	-141 801 €	-117 933 €
2021	-34 056 €	-151 989 €
2022	-15 070 €	-167 059 €

A noter en ce qui concerne la redevance prélèvement : elle est payée sur la base des volumes prélevés mais est reversée sur la base des volumes vendus aux abonnés. Elle induit donc mécaniquement un déficit pour le budget de l'eau potable, proportionnellement au rendement global des réseaux.

N.B : si positif, encaissements > versements. Si négatifs, versements > encaissements

4.1.1.7 Synthèse

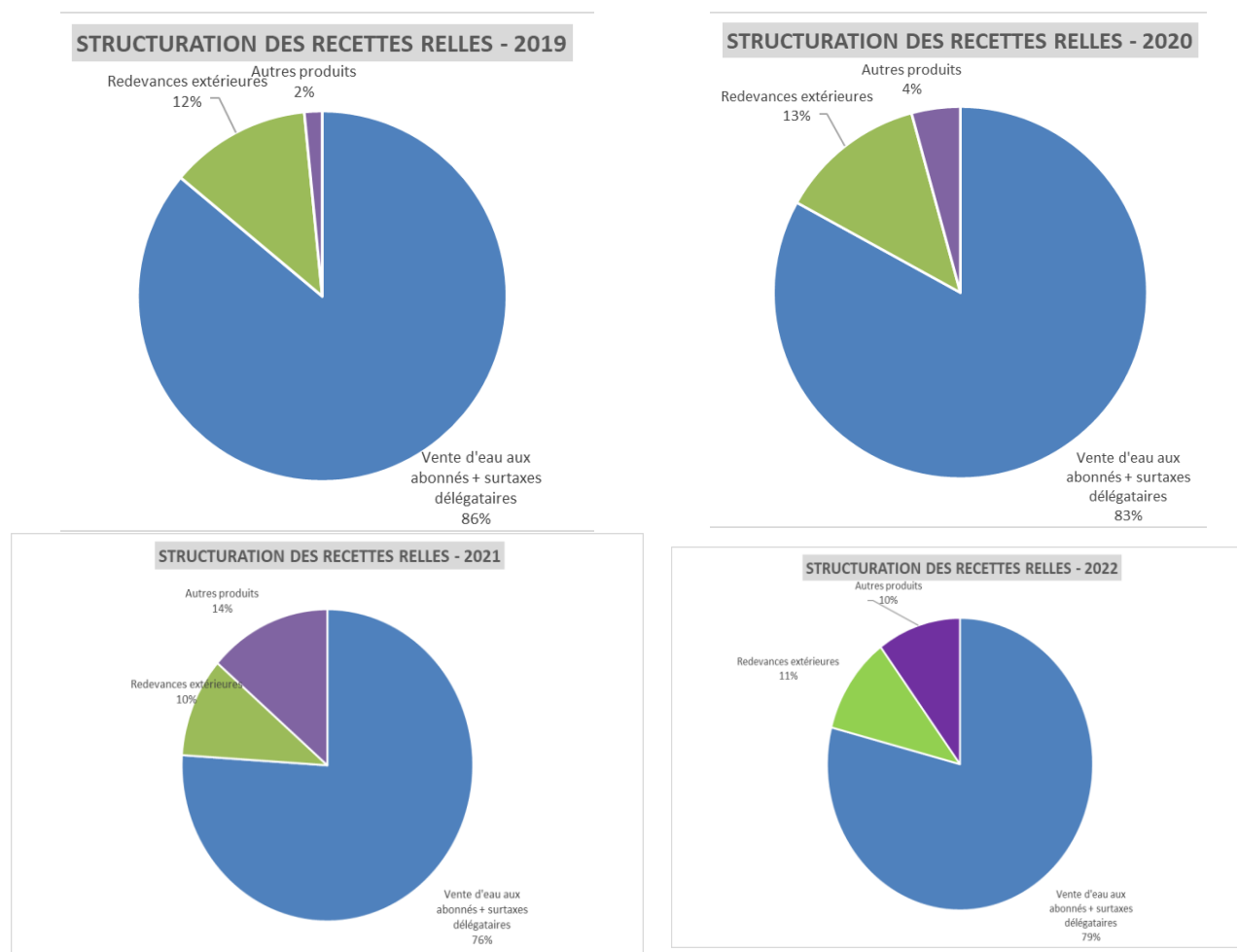
Le tableau ci-dessous présente la synthèse, en pourcentage, des dépenses à l'intérieur de chaque secteur et au total.

	COMMUN	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL	Pm 2019
RESSOURCES HUMAINES	52%	1%	48%	18%	26%	28%

CORRECTIONS DES FACTURES	1%	1%	1%	0%	1%	0%
DEPENSES D'EXPLOITATION	3%	70%	19%	17%	38%	42%
DEPENSES FINANCIERES	0%	4%	0%	3%	2%	4%
DEPENSES DE STRUTURE	8%	0%	4%	4%	3%	4%
REDEVANCES REVERSEES	0%	22%	18%	29%	16%	17%
AUTRES	37%	1%	9%	29%	14%	5%

4.1.2 Structuration générale des recettes

Les recettes d'exploitation sont structurées comme suit :



4.1.2.1 Recettes liées à la vente d'eau et aux surtaxes

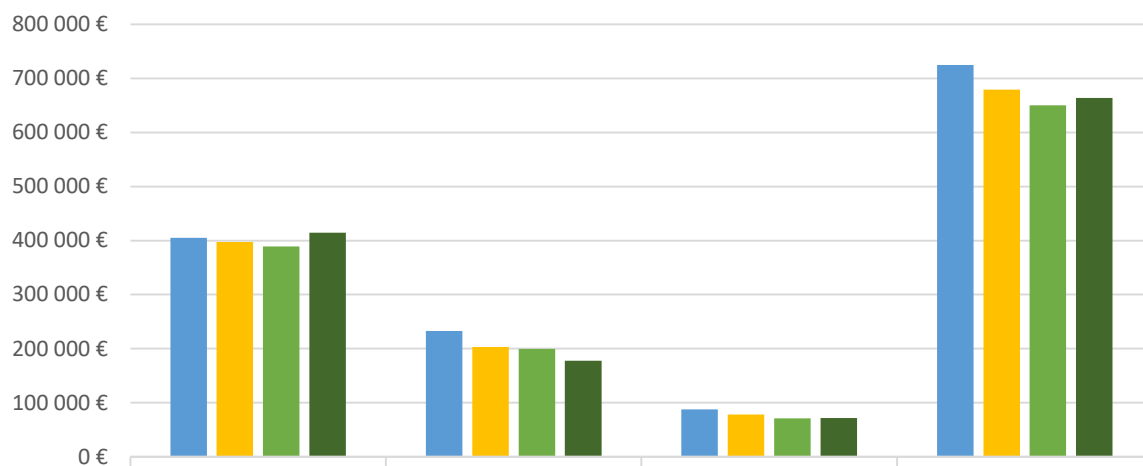
Note concernant 2019 :

« Il convient toutefois de préciser qu'en 2019 avec la mise en œuvre du transfert entre les communes et le Syndicat, il est probable qu'il y ait eu en fait plus de 12 mois de facturation d'encaissé par le Syndicat, considérant que les derniers index relevés pour les facturations de solde de 2018 l'ont été au courant du dernier trimestre. »

Les recettes des ventes d'eau semblent :

- En baisse progressive sur les secteurs 2 et 3, suivant une baisse constante des volumes vendus
- Plutôt stable aux alentours de 400 k€ pour le secteur, les volumes variant en + / - chaque année.

Comparaison de la vente d'eau par secteur

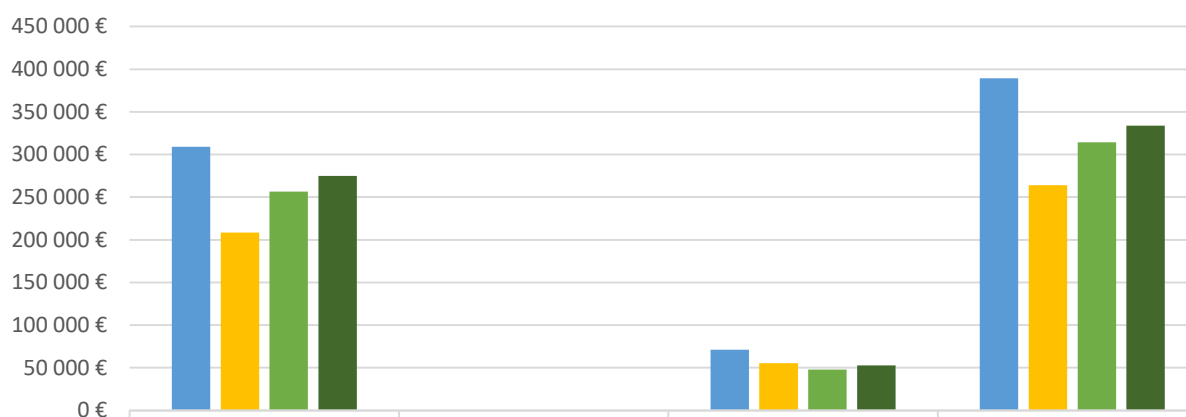


	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL
2019 - Vente d'eau	404 925 €	232 643 €	87 735 €	724 903 €
2020 - Vente d'eau	397 516 €	203 013 €	78 475 €	679 005 €
2021 - Vente d'eau	389 014 €	199 898 €	71 095 €	650 361 €
2022 - Vente d'eau	414 422 €	177 721 €	71 563 €	663 707 €

Les recettes issues des reversements des surtaxes semblent :

- En nette progression chaque année sur le secteur 1 (DSP Tonnerre)
- Stables sur le secteur 3 (DSP Chatel Gérard + DSP Argenteuil)

Comparaison des recettes de surtaxes par secteur



	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL
2019 - Surtaxe	309 210 €		71 177 €	389 388 €
2020 - Surtaxe	208 343 €		55 547 €	263 889 €
2021 - Surtaxe	256 660 €		47 995 €	314 301 €
2022 - Surtaxe	274 775 €		52 881 €	333 849 €

5. La structure et l'état de la dette

5.1 Présentation de la dette existante

5.1.1 Identification des emprunts

5.1.1.1 Emprunts souscrits avant la mise en place du programme d'investissement en 2021

La décomposition de la dette supportée par le budget de l'eau potable était la suivante au 31/12/2020 :

Identification						
n°		Date entrée	Nominal	Taux	Durée	Secteur
1502806	E40	24/06/2010	66 458,68 €	2,96	2	1
1581302	E41	24/03/2011	48 375,32 €	3,66	3	1
1769492	E19	01/01/2019	8 790,00 €	1,72	3	2
7088322	E36	01/01/2019	41 874,00 €	2,10	8	1
7108000	E1	11/07/2007	27 300,00 €	0,00	3	1
8697508	E45	25/02/2015	122 271,03 €	1,69	7	1
8723069	E46	24/03/2016	234 753,39 €	1,55	8	1
20254202	E47	21/03/2017	99 158,50 €	1,10	9	1
20287202	E24	01/01/2019	100 000,00 €	1,63	19	3
20287401	E21	01/01/2019	1 899,72 €	3,70	1	3
20888203	E22	01/01/2019	25 000,00 €	4,04	12	3
3451910	E29	01/01/2019	5 470,03 €	3,03	1	2
5536282	E48	15/02/2018	329 320,54 €	0,99	11	1
60244102	E42	06/02/2012	68 094,56 €	3,97	4	1
9202299	E43	19/02/2013	109 010,66 €	3,42	5	1
9394948	E44	07/05/2014	96 870,02 €	2,76	4	1
AN096553	E39	03/03/2009	73 333,30 €	4,06	1	1

5.1.1.2 Emprunts nouveaux souscrits dans le cadre du financement du programme d'investissement 2021 – 2025

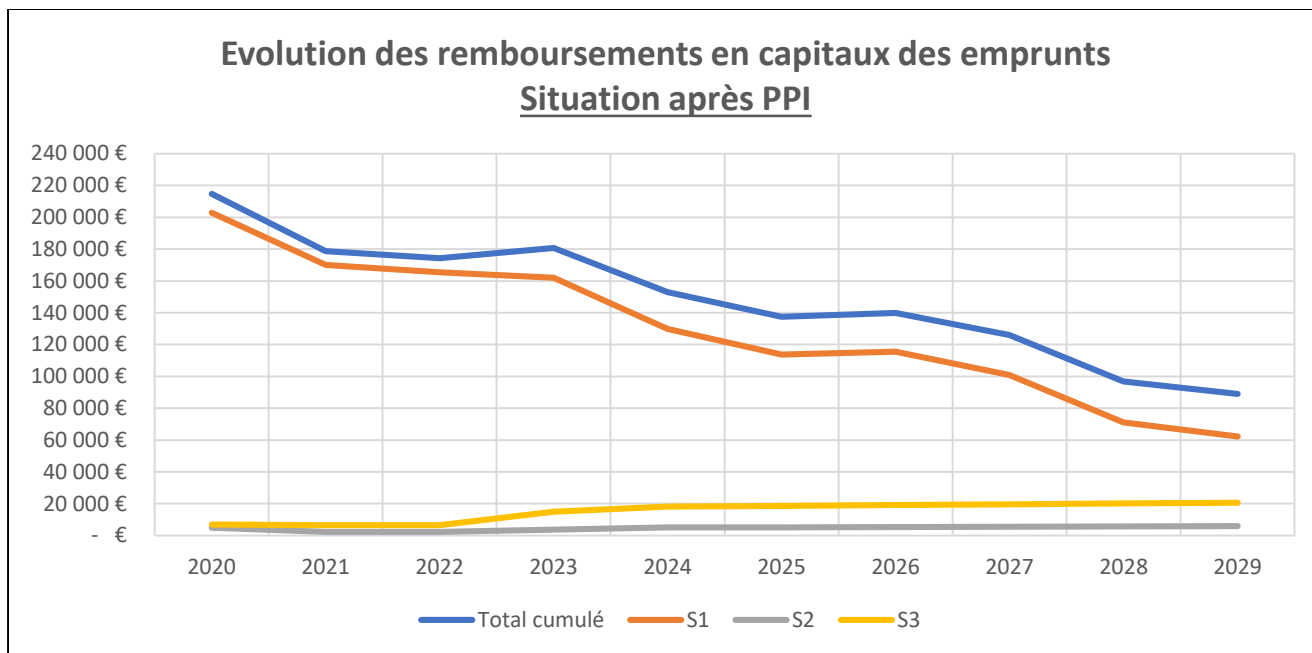
La décomposition de la dette nouvelle supportée par le budget de l'eau potable est la suivante au 31/12/2022 :

Identification						
n°		Date entrée	Nominal	Taux	Durée	Secteur
20254201	E50	16/12/2021	325 000,00 €	0,95	20	1
376281G	E52	16/11/2022	421 509,00 €	3,43	25	1
376281G	E52	16/11/2022	189 749,00 €	3,43	25	2
376281G	E52	16/11/2022	435 742,00 €	3,43	25	3

5.1.2 Remboursements en capitaux

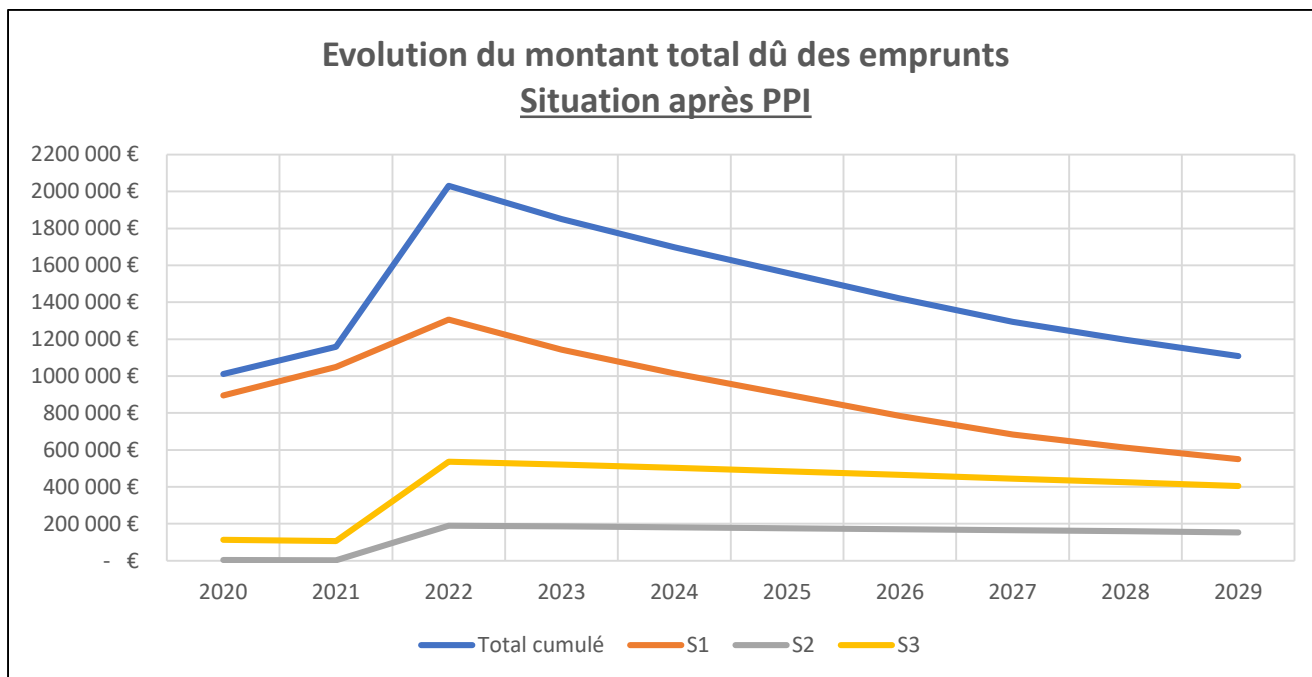
L'état des remboursements en capitaux à l'horizon 2025 au regard des emprunts contractés :

Identification			Remboursement capital €						
n°		Secteur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Emprunts souscrits avant 2021									
7108000	E1	7108000	1 820 €	1 820 €	1 820 €				
1769492	E19	1769492	2 178 €	2 216 €	2 254 €				
20287401	E21	20287401	645 €						
20888203	E22	20888203	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
20287202	E24	20287202	4 339 €	4 410 €	4 482 €	4 555 €	4 629 €	4 704 €	
3451910	E29	3451910	2 776 €						
7088322	E36	7088322	4 365 €	4 457 €	4 551 €	4 646 €	4 744 €	4 843 €	
AN096553	E39	AN096553	36 667 €						
1502806	E40	1502806	22 147 €	22 802 €					
1581302	E41	1581302	11 869 €	12 303 €	12 754 €				
60244102	E42	60244102	13 000 €	13 592 €	14 210 €	14 857 €			
9202299	E43	9202299	17 246 €	17 836 €	18 446 €	19 077 €	19 729 €		
9394948	E44	9394948	18 840 €	19 360 €	19 894 €	20 443 €			
8697508	E45	8697508	14 642 €	14 891 €	15 144 €	15 401 €	15 663 €	15 929 €	
8723069	E46	8723069	24 888 €	25 274 €	25 666 €	26 064 €	24 468 €	26 878 €	
20254202	E47	20254202	9 291 €	9 394 €	9 498 €	9 603 €	9 709 €	9 816 €	
5536282	E48	5536282	28 089 €	28 368 €	28 650 €	28 934 €	29 222 €	29 512 €	
Sous-total			214 803 €	178 722 €	159 367 €	145 580 €	110 163 €	93 683 €	
S1			202 864 €	170 097 €	150 632 €	139 025 €	103 534 €	86 979 €	
S2			4 955 €	2 216 €	2 254 €				
S3			6 984 €	6 410 €	6 482 €	6 555 €	6 629 €	6 704 €	
Emprunts souscrits dans le cadre du PPI 2021 - 2025									
20254201	E50	1			14 827 €	14 968 €	15 111 €	15 255 €	
376281G	E52	1				8 109 €	11 141 €	11 528 €	
376281G	E52	2				3 650 €	5 015 €	5 189 €	
376281G	E52	3				8 383 €	11 517 €	11 917 €	
Sous-total					14 827 €	35 111 €	42 783 €	43 889 €	
S1					14 827 €	23 078 €	26 252 €	26 783 €	
S2						3 650 €	5 015 €	5 189 €	
S3						8 383 €	11 517 €	11 917 €	
TOTAL			214 803 €	178 722 €	174 195 €	180 691 €	152 947 €	137 572 €	
S1			202 864 €	170 097 €	165 459 €	162 103 €	129 786 €	113 762 €	
S2			4 955 €	2 216 €	2 254 €	3 650 €	5 015 €	5 189 €	
S3			6 984 €	6 410 €	6 482 €	14 938 €	18 146 €	18 621 €	



5.1.3 Encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette est de 2 030 808 €. L'évolution de l'encours d'ici à 2029 est la suivante :



5.2 Ratios et indicateurs d'analyse de la dette

5.2.1 Capacité de désendettement

La durée d'extinction de la dette est un indicateur qui permet de calculer le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette, en supposant qu'elle consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette.

Cet indicateur se calcule comme suit : *Encours total de la dette / Epargne brute annuelle*

Considérant l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice 2022, d'un montant de 330 377 € et l'encours annuel de la dette au 31 décembre 2022, d'un montant de 2 030 808 €, la durée d'extinction de la dette du budget de l'eau potable est estimée à 6,15 années. Elle était de 2,8 années en 2019 (le niveau d'épargne brute était plus important qu'actuellement).

5.2.2 Ratio de surendettement

Le ratio de surendettement permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

Cet indicateur se calcule comme suit : *encours de la dette sur/ recettes de fonctionnement*

Considérant les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2022, d'un montant de 1 269 330 € et l'encours annuel de la dette au 31 décembre 2022, le ratio de surendettement serait de 160%. Il était de 127% en 2019.

Même si le ratio de surendettement est un ratio classique et reconnu de calcul des situations d'endettement, il présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte le poids / l'étendu du patrimoine géré par la collectivité.

Dans la situation du Syndicat, un ratio de surendettement de 100% signifierai un encours de la dette d'environ 1,2 M€. Ce montant d'encours est minime au regard de l'important patrimoine exploité par le Syndicat et de sa valeur intrinsèque :

- 26 installations de production
- 45 sites de réservoirs
- Environ 400 km de réseaux

La somme de 1 M€ équivaut à une opération de renouvellement d'environ 6600 ml de réseaux (150 € HT/ml).

6. L'état des effectifs

6.1 Etat des effectifs

6.1.1 En interne

6.1.1.1 Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)

Au 31 décembre 2022, les effectifs budgétaires internes ouverts du Syndicat étaient les suivants :

	TOTAL OUVERTS		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement	Affectés au budget du SPANC
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP	En ETP
Service administratif	5	2,4	1,4	1,0	0,05
Service technique	5	5,0	2,7	2,3	0,00
TOTAL 2022	10	7,4	4,1	3,3	0,05
TOTAL 2021	9	6,5	4,1	2,3	0
TOTAL 2020	11	7,2	4,2	3,0	0

6.1.2 En mise à disposition et prestations extérieures

Au 31 décembre 2022, les effectifs mis à disposition du Syndicat par ses communes membres ou dans le cadre de prestations spécifiques sont les suivants :

	TOTAL MAD ou prestations	Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement	Affectés au budget du SPANC
	En ETP	En ETP	En ETP	En ETP
Service administratif	0,57	0,34	0,22	0,01
Service technique	0,16	0,16	0,00	0,00
TOTAL 2022	0,73	0,50	0,22	0,01
TOTAL 2021	0,62	0,21	0,41	0

6.1.3 Effectifs totaux

Au total, le Syndicat s'appuie sur l'équivalent de 8,1 équivalents temps pleins (7,4 + 0,7) pour fonctionner au quotidien.

6.2 La rémunération du personnel

Les composantes de la rémunération des agents de droit public est la suivante :

- FILIERE TECHNIQUE : traitement de base + régime indemnitaire
- FILIERE ADMINISTRATIVE : traitement de base + régime indemnitaire

6.3 Durée du travail

La durée du travail est de 35h hebdomadaire pour les agents. La décomposition des temps de travail est toutefois la suivante :

	En nombre	En ETP
AGENT A TEMPS PLEIN	6	6
AGENTS A TEMPS PARTIELS (plus de 50%)	1	0,6
AGENTS A TEMPS PARTIELS (moins de 50%)	3	0,8

7. Trajectoire budgétaire de la section de fonctionnement 2021–2025

Le tableau ci-dessous présente la projection du budget de fonctionnement pour la période 2021 – 2025. **Les données présentées sont celles retenues pour l'élaboration du programme d'investissement 2021–2025.**

Hypothèse retenue pour les dépenses de fonctionnement (hors redevances agence) :

- Cible 2023 : 0,875 M€ (pour mémoire la cible 2023 était de 0,945 M€ dans le calcul de 2021)
- Cible 2025 : 0,965 M€ (pour mémoire la cible 2025 était de 0,936 M€ dans le calcul de 2022 (la simulation s'arrêtait en 2023 en 2021))
 - Correspond à la cible 2023, augmentée de 5% d'inflation annuelle

Hypothèse retenue pour les recettes de fonctionnement (hors redevances agence) :

- Cible 2023 : 1,258 M€ (pour mémoire la cible 2023 était de 1,149 M€ dans le calcul de 2021)
 - La cible est liée à l'adaptation des tarifs votée en 2022.
- Cible 2025 : 1,369 M€ (pour mémoire la cible 2025 était de 1,134 M€ dans le calcul de 2022)

FONCTIONNEMENT								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
(DRF) Dépenses réelles	733 949 €	1 090 139 €	973 307 €	945 544 €	1 093 750 €	1 148 438 €	1 205 859 €	
Dépenses réelles (hors red. AESN)	598 300 €	750 690 €	808 013 €	795 015 €	875 000 €	918 750 €	964 688 €	
Dépenses d'ordre								
Amortissements	199 264 €	302 257 €	562 658 €	457 569 €	416 065 €	364 447 €	357 015 €	
Autres	30 207 €							
Déficit antérieur								
TOTAL DEPENSES (F)	963 421 €	1 392 396 €	1 535 965 €	1 403 113 €	1 509 815 €	1 512 885 €	1 562 874 €	
(RRF) Recettes réelles	1 294 525 €	1 148 330 €	1 269 330 €	1 275 921 €	1 388 722 €	1 461 150 €	1 511 095 €	
Recettes réelles (redevances d'eau)	1 153 240 €	1 001 790 €	1 137 514 €	1 140 082 €	1 258 019 €	1 323 630 €	1 368 875 €	
Dont vente d'eau uniquement	nr	953 373 €	964 662 €	997 555 €	1 069 316 €	1 125 086 €	1 163 543 €	
Recettes d'ordre								
Reprise subventions	77 393 €	86 542 €	166 278 €	139 744 €	139 278 €	116 683 €	116 518 €	
Autres								
Excédent budget N-1	896 383 €	1 304 881 €	1 094 284 €	993 926 €	1 006 478 €	740 218 €	1 094 284 €	
TOTAL RECETTES (F)	2 268 302 €	2 539 752 €	2 529 892 €	2 409 591 €	2 534 479 €	2 318 052 €	2 529 892 €	
RESULTATS								
RESULTAT DE L'EXERCICE	408 497 €	-157 524 €	-100 358 €	12 552 €	18 185 €	64 949 €	64 739 €	
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	1 304 881 €	1 147 357 €	993 926 €	1 006 478 €	1 024 664 €	805 167 €	733 320 €	
EPARGNE								
EPARGNE BRUTE	560 576 €	58 191 €	296 023 €	330 377 €	294 972 €	312 713 €	305 236 €	
EPARGNE NETTE	319 976 €	-156 612 €	117 300 €	185 836 €	184 504 €	273 331 €	299 684 €	

8. La stratégie d'investissement 2021 - 2025

8.1 Le programme d'investissement de départ : 2021 - 2023

Le programme d'investissement engagé par le Syndicat en 2021 pour un cycle de 3 ans était le suivant (tableau de synthèse). Le tableau détaillé des investissements est présenté en annexe

La synthèse financière des dépenses est la suivante :

	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	870 530 €	671 893 €	330 636 €	1 873 058 €
Secteur 2	276 796 €	255 064 €	92 008 €	623 867 €
Secteur 3	655 410 €	655 582 €	87 355 €	1 398 346 €
	1 802 735 €	1 582 538 €	509 998 €	3 895 271 €

La synthèse financière des recettes est la suivante :

	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	442 617 €	329 000 €	76 000 €	847 617 €
Secteur 2	134 894 €	118 360 €	35 000 €	288 254 €
Secteur 3	510 400 €	484 000 €	22 000 €	1 016 400 €
	1 087 911 €	931 360 €	133 000 €	2 152 271 €

Le programme initial projetait notamment le recours à 1,6 M€ d'emprunts (soit 50% du programme réel) et l'obtention de 0,55 M€ de subventions publiques (18% du programme réel).

8.2 Les investissements réalisés / engagés depuis 2021

Les équipes du Syndicat ont mis en œuvre les opérations suivantes, concourant à la modernisation, au renouvellement ou à la création de réseaux et d'ouvrages :

	2021		2022	
	Réalisées	Engagées	Réalisées	Engagées
Etudes et diagnostics	35 330 €	20 365 €	60 757 €	34 372 €
Travaux réseaux	126 246 €	198 309 €	328 510 €	164 850 €
Travaux installations	28 387 €	37 598 €	9 484 €	64 135 €

Le détail des opérations qui ont fait l'objet d'une ou plusieurs réalisations est présenté dans le PPI en annexe.

8.3 Le programme d'investissement actualisé : 2021 - 2025

S'appuyant sur les résultats de fonctionnement des exercices passés et des besoins en investissements recensés par les équipes et élus du Syndicat, le programme d'investissement actuel a été étendu jusqu'en 2025.

Le détail du programme actualisé est présenté en annexe.

8.3.1 Les dépenses d'investissement actualisée pour le cycle 2021 – 2025

DEPENSES	BILAN	
	Projection réalisation 2025	Réalisé 2021 + 2022
SECTEUR 1	2 992 274 €	724 643 €
SECTEUR 2	1 159 611 €	195 931 €
SECTEUR 3	2 293 681 €	228 725 €
TOTAL	6 445 566 €	1 149 299 €

N.B : projection réalisation 2025 = réalisé 2021 / 2022 + prévisions 2023 / 2024 / 2025

8.3.2 Les recettes d'investissement actualisée pour le cycle 2021 – 2025

RECETTES	BILAN	
	Projection réalisation 2025	Réalisé 2021 + 2022
SECTEUR 1	1 827 071 €	539 829 €
SECTEUR 2	621 683 €	28 418 €
SECTEUR 3	1 891 290 €	164 321 €
TOTAL	4 340 044 €	732 568 €

8.3.3 Financement du programme d'investissement 2021 – 2025

N.B : le total des dépenses d'investissement correspond à la somme du programme d'investissement ajoutée d'une provision moyenne de 5 000 € annuelle de dépenses pour la branche commune du budget (qui n'est pas enregistrée dans le PPI).

Programme 2021-2025		
Dépense d'investissements	- 6 470 060 €	
Recettes d'investissements	+ 4 340 044 €	
Solde à financer	- 2 130 016 €	
Autofinancement (= épargne brute)	+ 1 539 321 €	
Solde à financer après autofinancement	- 590 695 €	
Excédents globaux fin 2020	+ 1 161 190 €	
Excédents globaux fin 2025	- 570 495 €	
Conso d'excédent pour financement	+ 590 695 €	
Equilibrage de la simulation	0 €	

Dont emprunts	2 432 400 €
Dont subventions	1 907 644 €

Emprunts :	38%
Subventions :	29%
Autofinancement :	24%
Excédents :	9%

9. Simulation budgétaire autour du programme d'investissement 2021 - 2025

La maquette budgétaire ci-dessous reprend l'ensemble des éléments évoqués dans le présent rapport, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

9.1 Simulation autour de la section de fonctionnement

La simulation est présentée dans la partie 7 du présent rapport. Pour mémoire, l'évolution des résultats de fonctionnement seraient les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RESULTATS							
RESULTAT DE L'EXERCICE	408 497 €	-157 524 €	-100 358 €	12 552 €	18 185 €	64 949 €	64 739 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	1 304 881 €	1 147 357 €	993 926 €	1 006 478 €	1 024 664 €	805 167 €	733 320 €
EPARGNE							
EPARGNE BRUTE	560 576 €	58 191 €	296 023 €	330 377 €	294 972 €	312 713 €	305 236 €
EPARGNE NETTE	319 976 €	-156 612 €	117 300 €	185 836 €	184 504 €	273 331 €	299 684 €

9.2 Simulation autour de la section d'investissement

La simulation de la section d'investissement, au regard des dépenses et des recettes évoquées dans la présente partie seraient les suivantes :

INVESTISSEMENT						
	2021	2022	2023	2024	2025	
(DRI) Dépenses réelles d'investissement	411 707 €	747 087 €	3 105 694 €	1 369 000 €	836 572 €	
Secteur 1	314 881 €	409 763 €	1 039 307 €	862 562 €	365 762 €	
Secteur 2	35 324 €	160 607 €	399 152 €	298 338 €	266 189 €	
Secteur 3	57 672 €	171 054 €	1 662 235 €	203 100 €	199 621 €	
Commun	3 829 €	5 663 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
Dépenses d'ordre						
<i>Amortissements subventions</i>	166 278 €	139 744 €	139 278 €	116 683 €	116 518 €	
<i>Autres</i>						
Déficit d'investissement N-1	- €	- €	- €	284 446 €	136 586 €	
TOTAL DEPENSES (I)	577 985 €	886 831 €	3 244 972 €	1 770 129 €	1 089 677 €	
(RRI) Recettes réelles d'investissement	416 374 €	369 266 €	2 189 576 €	1 269 096 €	569 836 €	
Secteur 1	339 467 €	200 362 €	466 692 €	694 550 €	126 000 €	
Secteur 2	6 073 €	22 345 €	226 516 €	176 250 €	190 500 €	
Secteur 3	17 761 €	146 559 €	1 496 369 €	113 850 €	116 750 €	
Dont financement déficit	53 073 €	0 €	0 €	284 446 €	136 586 €	
Recettes d'ordre						
<i>Amortissements</i>	562 658 €	457 569 €	416 065 €	364 447 €	357 015 €	
<i>Autres</i>						
Excédent budget N-1	13 833 €	414 881 €	354 885 €	- €	- €	
TOTAL RECETTES (I)	992 866 €	1 241 716 €	2 960 526 €	1 633 543 €	926 851 €	

BILAN INVESTISSEMENT						
	2021	2022	2023	2024	2025	
RESULTATS						
RESULTAT DE L'EXERCICE	401 048 €	-59 996 €	-639 331 €	147 859 €	-26 239 €	
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	414 881 €	354 885 €	-284 446 €	-136 586 €	-162 825 €	
RAR						
Restes à réaliser	-218 040 €	-182 292 €	0 €	0 €	0 €	
SOLDE						
BESOIN D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	-284 446 €	-136 586 €	-162 825 €	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	196 841 €	172 593 €	0 €	0 €	0 €	

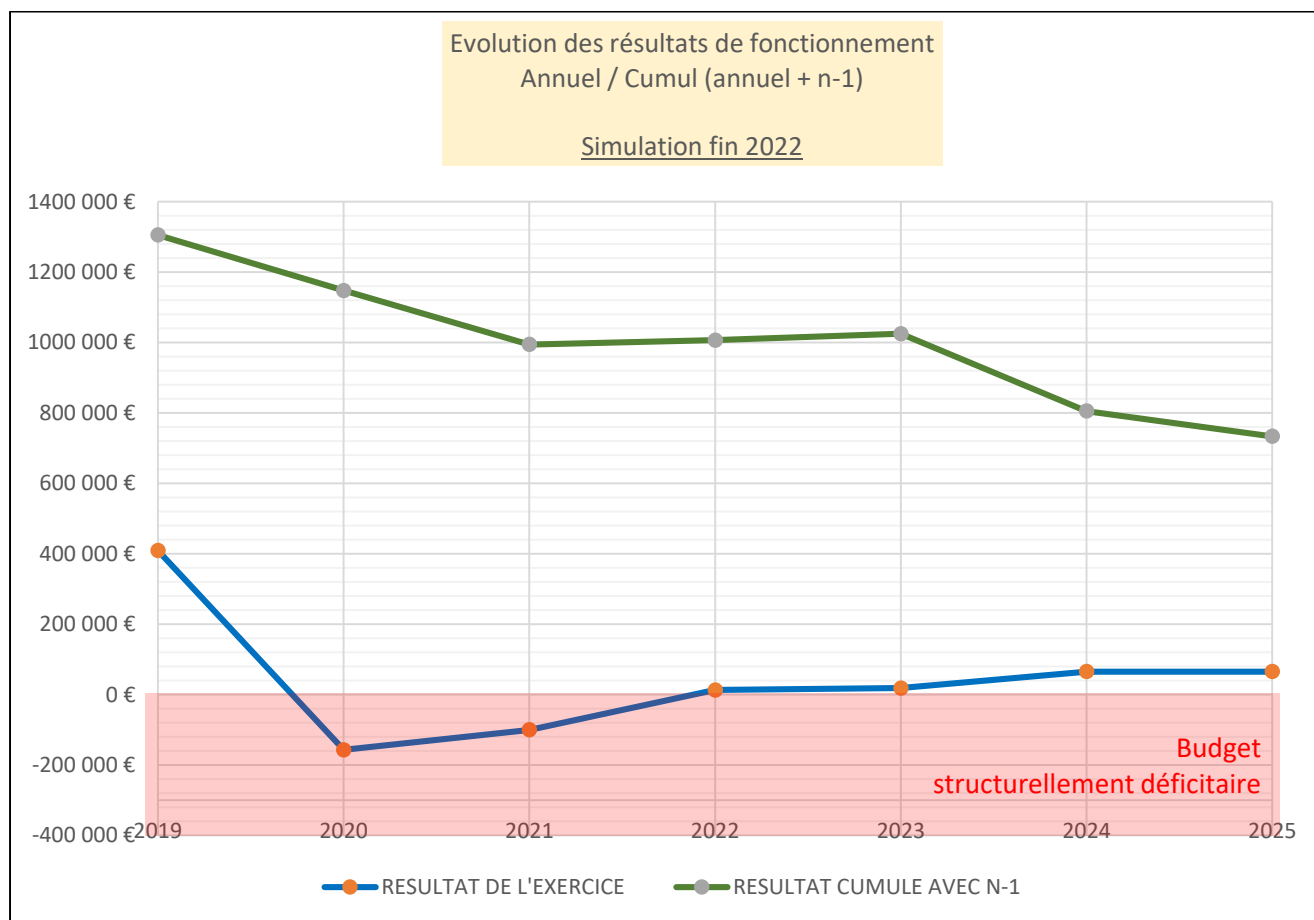
9.3 Les résultats des sections et résultats globaux à fin 2025

La représentation graphique des chiffres présentés précédemment serait la suivante.

9.3.1 En section de fonctionnement

Avec la mise en œuvre des éléments mentionnés précédemment, à savoir notamment le renforcement des tarifs dès 2023, le résultat annuel du budget de l'eau serait juste stabilisé autour de + 50 k€, sachant qu'il a été négatif en 2020 et 2021.

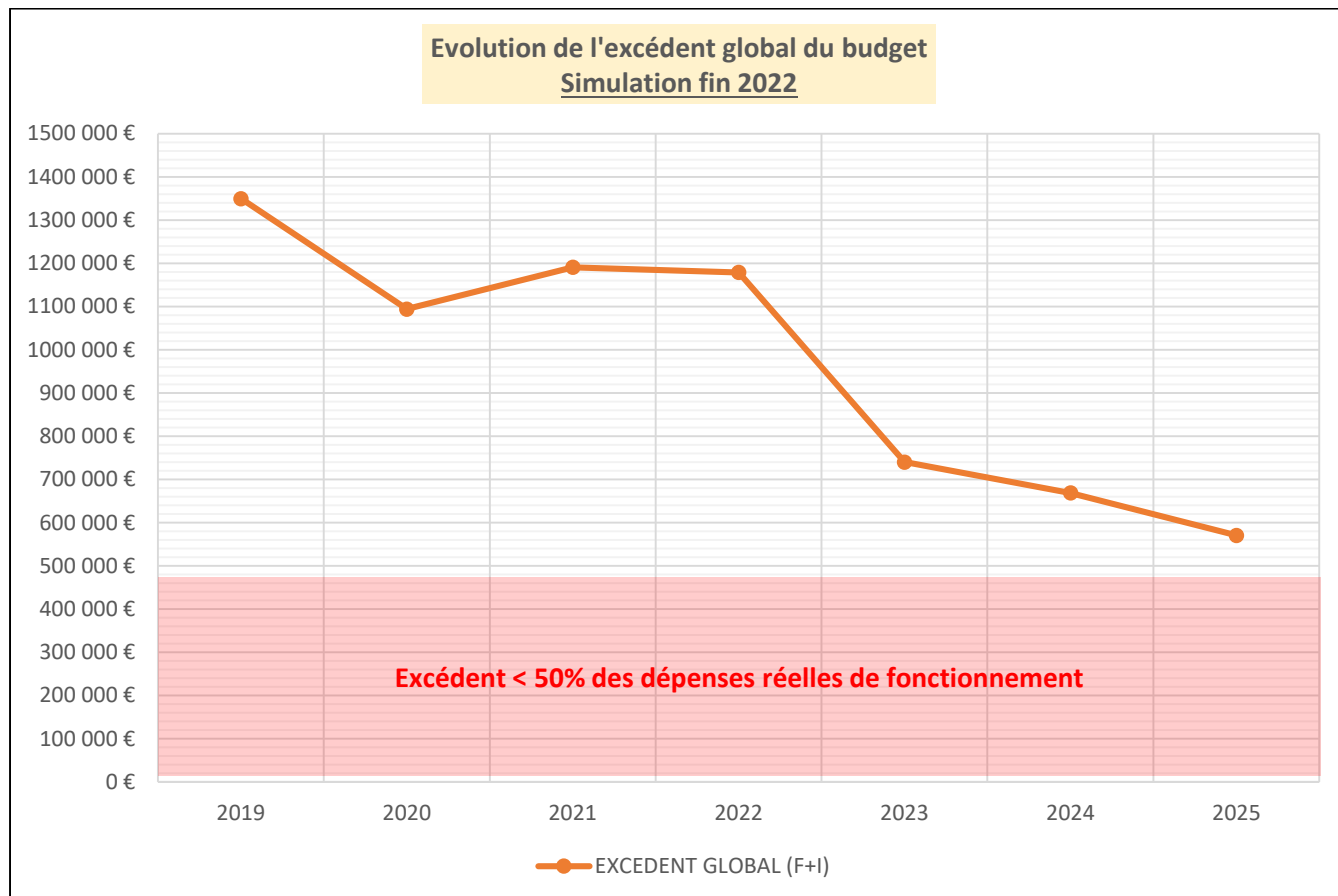
Le résultat cumulé, représentant la somme du résultat annuel et du résultat de l'année précédente (excédent) s'érode très progressivement depuis 2019 et ce jusqu'en 2025 à cause du déficit annuel de la section d'investissement attendus à partir de l'exercice 2023.



9.3.2 Au global des deux sections

Au regard des résultats cumulés de la section de fonctionnement et des résultats (besoins ou excédents) de la section d'investissement, l'évolution de l'excédent global du budget de l'eau serait la suivante jusqu'en 2025.

La simulation permet d'anticiper sur l'érosion progressive et régulière de l'excédent global, qui devrait toutefois atteindre un seuil bas aux alentours de 600 k€ à la conclusion du cycle 2021 – 2025.



9.4 Simulation de l'endettement

Considérant un coefficient d'endettement annuel moyen de 50% des dépenses « eau potable » (réseaux, études, renouvellement d'équipements...), le SET devra souscrire pour 2,432 M€ d'emprunts supplémentaires pour financer son cycle d'investissement 2021 – 2025 :

Montant des emprunts à souscrire annuellement						
	2021	2022	2023	2024	2025	
Secteur 1	325 000 €	130 000 €	291 509 €	430 800 €	126 000 €	
Secteur 2	- €	- €	189 749 €	172 500 €	130 500 €	
Secteur 3	- €	- €	435 742 €	110 100 €	90 500 €	
TOTAL	325 000 €	130 000 €	917 000 €	713 400 €	347 000 €	

N.B : la somme de 2022 + 2023 = 1 047 000 €, correspondant à l'emprunt réellement réalisé fin 2021. Il est présenté toutefois à cheval sur deux exercices.

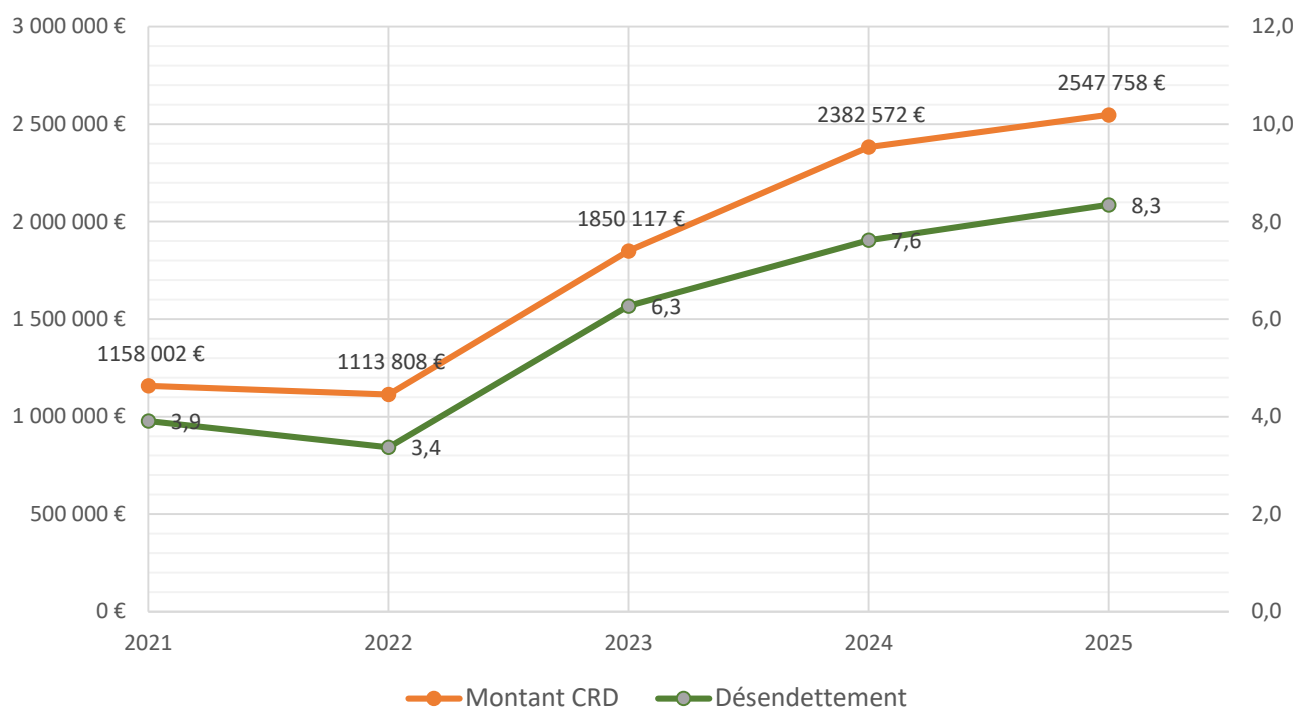
Somme des emprunts à souscrire <u>et</u> des emprunts antérieurs à 2021						
En CRD	2021	2022	2023	2024	2025	
Secteur 1	1 049 767 €	1 014 308 €	1 143 714 €	1 426 362 €	1 414 466 €	
Secteur 2	2 254 €	- €	186 099 €	346 323 €	458 023 €	
Secteur 3	105 982 €	99 500 €	520 304 €	609 887 €	675 270 €	
TOTAL	1 158 002 €	1 113 808 €	1 850 117 €	2 382 572 €	2 547 758 €	

L'impact en d'endettement serait le suivant, par secteurs :

Désendettement	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur 1	4,6	4,0	5,0	5,9	6,0
Secteur 2	0,1	0,0	9,0	15,8	21,4
Secteur 3	2,4	2,0	11,8	13,0	14,7
TOTAL	3,9	3,4	6,3	7,6	8,3

N.B : l'endettement par secteur est calculé sur un prorata de l'épargne brute par secteur (77% S1 – 7% S2 – 15% S3)

Situation de l'endettement Simulation fin 2022



Capacité de désendettement (en années) Par secteurs

